

## **Podcast n°1 : Le débat public, pourquoi et comment ? – 21.11**

### **Invités :**

Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public

Jean-Pierre TIFFON, ex-président de la Commission particulière en charge de ce débat

Laurent MICHEL, directeur général du climat et de l'énergie au Ministère de la Transition écologique et solidaire

Thomas VEYRENC, directeur de la stratégie à RTE

### **Dominique ROUSSET, journaliste**

Nous commençons cette émission en saluant nos invités : Chantal JOUANNO, Présidente de la CNDP dont on va rappeler les missions et les attendus. La CNDP a donc maintenant en son sein une Commission Particulière du Débat Public sur les éoliennes en mer, présidée par Jean-Pierre TIFFON, à qui cette mission a été confiée. Et nous recevons aussi Laurent MICHEL, Directeur Général Energie Climat au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour nous donner un peu l'état des lieux aujourd'hui, ce qu'en pense l'Etat, ce qu'il a souhaité et ce qu'il attend surtout. Thomas VEYRENC, Directeur Prospective et Stratégie de RTE, le Réseau de Transport d'Electricité.

Rappel important, ce débat est largement ouvert, avant d'arriver sur les appels d'offres et même sur l'implantation, on sollicite tous les acteurs de la région pour décider de tous ces enjeux importants. Une concertation qui parcourra plusieurs villes : Cherbourg, Fécamp, Dieppe, le Havre, Caen et Rouen et ça se sera pour les débats publics, Jean-Pierre TIFFON car il n'y a pas que ces émissions bien entendu.

On rappelle comment va se dérouler ce débat.

### **Jean-Pierre TIFFON**

Alors le débat que nous avons lancé il y a deux jours à Cherbourg va durer six mois. Dans une première phase, jusqu'à fin janvier nous allons parcourir la Normandie et les villes que vous avez citées. Cette première phase est destinée à ce que le public dispose de toutes les connaissances possibles sur ce sujet qui est nécessairement complexe. On aborde beaucoup de sujets donc, grâce aux réunions que nous menons sur le terrain, grâce aux émissions, grâce aussi à d'autres initiatives qui sont prises par d'autres acteurs sur le territoire, on va mettre à disposition du public le plus d'informations possibles, et une information la plus diverse avec des sources les plus diverses possibles.

Dans un deuxième temps, en février/mars, on va travailler très précisément avec des groupes de citoyens sur l'appel d'offres lui-même. Est-ce qu'il est opportun ou non ? Quand faut-il le lancer ? Quels critères faut-il choisir dans l'appel d'offres ? A qui le destiner ? Et puis, si cet appel d'offres devait avoir lieu, discuter d'où situer les parcs qui sont envisagés. Et donc, il y aura un travail très précis sur cartes avec la possibilité de venir travailler sur ces sujets en réunion mais aussi de travailler à distance grâce à un outil qui a été mis au point par le CEREMA où les gens pourront travailler sur des cartes depuis chez eux en groupe ou individuellement.

Et le troisième tour du débat sera entre fin mars et le 15 mai. À partir de scénarios qu'on aura imaginés avec ces groupes, on les remettra en discussion plus largement. On le fera après les élections municipales pour que les élus locaux, élus ou réélus, soient en capacité de nous accueillir et de donner leur avis aussi dans le débat.

### **Dominique ROUSSET**

Alors pour l'instant et c'est très important vous l'avez dit, la zone est très vaste. On n'a pas décidé de l'implantation entre deux grandes villes, Cherbourg et le Tréport. Le Tréport où il y

a déjà un projet, on va y revenir sans doute. La zone est très vaste autour de 10 000 km<sup>2</sup>. Potentiellement, elle doit accueillir des éoliennes en mer en amont de l'attribution. Mais ce sera probablement d'ici 2021 Laurent MICHEL va nous donner les détails. Un parc qui serait en mer, posé et non flottant, de 1 Gigawatt avec une technologie que l'on va expliquer. C'est donc l'état des lieux et peut-être avant de vous entendre Laurent MICHEL sur les détails, Madame la Présidente de la CNDP, Chantal JOUANNO, va nous préciser le rôle de la CNDP.

### **Chantal JOUANNO**

Oui c'est important de savoir pourquoi on fait un Débat Public. En fait, c'est une procédure qui est très particulière à la France, qui vise à ce que les citoyens, le public même en général, puissent participer à l'élaboration de la décision. Et pour ce faire, il y a 25 ans on a eu cette idée d'associer le public, mais le plus tôt possible dans la décision, à un moment où toutes les options sont ouvertes, y compris celles de faire ou de ne pas faire. On interroge toujours l'opportunité du projet et le public est libre de se saisir de toutes les questions.

L'objectif en fait pour nous, c'est que les citoyens expriment leurs inquiétudes, leurs attentes, leurs espoirs, qu'on fasse le tour des arguments et qu'on donne cette photographie la plus complète et la plus sincère aux décideurs pour qu'ensuite, ils prennent une décision la plus éclairée. Donc notre rôle à nous, Commission Nationale c'est un rôle de tiers neutre, on est un garant neutre, on n'a aucun intérêt en particulier dans le projet, on n'est pas dépendant du Ministère donc on intervient pour garantir à toutes les parties prenantes que nous sommes ici sans intérêt lié, pour être le plus sincère possible dans l'organisation de la participation du débat public mais aussi dans la restitution de ces travaux.

### **Dominique ROUSSET**

Un point principal que vous pouvez peut-être préciser, c'est quand même la première fois que l'on intervient avant le choix de l'implantation et avant l'appel d'offres. Les précédents débats avaient causé pas mal de protestations et ce n'est pas tout à fait réglé pour la troisième implantation, celle du Tréport, je crois qu'il y a des recours, c'était déjà au fond acté, même si on a consulté le public.

### **Chantal JOUANNO**

Auparavant, en fait la procédure elle était faite malheureusement un petit peu à l'envers, c'est à dire que l'appel d'offres avait déjà été écrit, il avait déjà été attribué et la participation du public intervenait ensuite. Le champ de débat sur la localisation, sur les caractéristiques du projet était extrêmement fermé, ce qui créait des tensions fortes, le public nous disant « pourquoi est-ce que vous venez nous voir puisque finalement la plupart des grandes lignes sont déjà fixées ». C'était difficile de faire bouger les lignes. Là, depuis ce qu'on appelle la loi ESSOC, la procédure a été remise « dans le bon sens » et le public intervient le plus tôt possible parce que c'est à ce moment-là que la participation du public est vraiment utile pour le décideur.

### **Dominique ROUSSET**

Laurent MICHEL vous confirmez bien sûr, donc l'Etat évidemment souhaite ce débat, l'a initié. Quelles sont les attentes aujourd'hui car cela peut venir contrarier évidemment un projet qui est déjà bien réfléchi.

### **Laurent MICHEL**

L'objectif est, à un stade où on a déjà avancé, commencé à identifier un potentiel mais où ce n'est pas figé, de pouvoir avoir une expression multiple, plurielle où toutes les parties prenantes peuvent s'exprimer. Ce qu'on attend du débat c'est d'être éclairé sur la capacité, sur les conditions et sur l'implantation d'abord au moins d'une zone pour un parc de 1 Gigawatt, et

pour un futur ultérieur sur lequel on n'aura pas de décision à court terme, éventuellement d'autres zones possibles. Sachant qu'on est dans le contexte où on estime que l'éolien en mer est une solution d'avenir pour produire de l'électricité décarbonée avec des coûts intéressants, avec un potentiel industriel français, avec des potentiels identifiés sur tout le territoire, avec des avantages et inconvénients évidemment diversifiés et où on a déjà un premier travail de concertation qui a été fait, on n'allait pas partir en disant ça peut être partout dans la Manche..

**Dominique ROUSSET**

Vous avez délimité cette zone, mais elle est très vaste.

**Laurent MICHEL**

Il y a une zone effectivement très vaste, délimitée et dans le cadre de ce qu'on appelait le document stratégique de façade. Il a été approuvé par le Préfet maritime et le Préfet de région Normandie après une concertation avec les acteurs où, déjà on a posé un certain nombre de questions, les usages maritimes, la biodiversité, le potentiel de vent... Donc le champ est un peu restreint mais comme on l'a dit la zone fait plusieurs milliers de km<sup>2</sup> alors qu'à la fin on a besoin de 300 km<sup>2</sup> en gros pour faire un parc de 1 Gigawatt. Donc on a encore des choix concernant la zone. C'est aussi ce qui explique la présence de RTE. Il faut aussi évidemment un raccordement pour le parc, un tracé sous-marin et des options de raccordement au réseau terrestre. Donc tout ça, il y a à la fois déjà une base, une concertation, mais encore beaucoup de choses à éclairer c'est ce qu'on attend de ce débat. Je pense qu'on verra tout à l'heure aussi quelle sera la suite, parce que débat ne décide pas une zone, il éclaire, mais il y a une suite aussi qui est totalement tracée par la Loi et elle sera transparente.

**Dominique ROUSSET**

Je m'adresse au Directeur Energie Climat, développer en mer c'est un enjeu important pour la France qui a une ambition de mix énergétique. Est-ce qu'on peut parler d'un retard français ? Quelle est la raison pour laquelle vous souhaitez maintenant aller vite ? parce qu'il y a beaucoup à faire ?

**Laurent MICHEL**

Mais c'est aujourd'hui quelque chose que l'on voit dans beaucoup de pays du monde, entre autres en Europe occidentale, mais pas seulement, c'est la maturité croissante. La faisabilité industrielle est avérée, il y a des parcs qui fonctionnent, les prix de l'électricité produite deviennent très compétitifs, on l'a vu au dernier appel d'offres à Dunkerque pour un parc de 500 Gigawatts donc un peu plus petit que celui que l'on propose. Aujourd'hui, on a sept parcs qui ont été alloués après les appels d'offres en France, je pense que les premiers seront en service fin 2021 - début 2022. Et, on a, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, l'idée d'avoir un calendrier d'appels d'offres. Le premier c'est la Normandie mais ensuite il y aura la Bretagne, la Méditerranée, et ensuite, les zones ne sont pas fixées mais toutes les façades, en fonction des potentiels de vents, de la technologie posée, de la technologie flottante. Cela pour atteindre des puissances importantes et à terme 10 %, voire plus, de la production électrique dans l'objectif d'avoir toujours une production électrique décarbonée, entre autres parce qu'à l'horizon 2030-35 on pense qu'on consommera un peu plus, et de plus en plus d'électricité pour remplacer le fossile. Encore faut-il que notre électricité soit décarbonée et c'est ça qu'on souhaite, de développer cette technologie.

**Dominique ROUSSET**

Qui est beaucoup plus efficace en mer qu'à terre, ça a été démontré ?

### **Laurent MICHEL**

Oui, alors il y a plusieurs caractéristiques. D'abord, pour les implantations, il y a un peu plus de potentiel d'espace. Le vent est plus régulier en moyenne. Certes, il y a des études de vent à faire et le vent en France est variable mais il y a plus de vent en moyenne et donc ça tourne aussi plus longtemps. En France, en moyenne, une éolienne en mer tourne plus de 4000 heures par an, contre 2500 heures pour une éolienne terrestre. Donc cela assure de l'électricité à la fois moins chère, aussi parce qu'on a des éoliennes plus grosses, et sur des périodes plus longues de l'année, ce qui est important y compris pour les gestionnaires de réseau pour assurer la fourniture en tout temps sur le territoire.

### **Dominique ROUSSET**

Ce qui est votre rôle Thomas VEYRENC, Directeur Prospective Stratégie chez RTE. Acheminer les câbles jusqu'à terre ce n'est pas une mince affaire, prévoir la place de l'éolien, son utilisation et trouver la bonne place de l'éolien en mer. Donc vous attendez beaucoup de ce débat vous aussi ? Est-ce que vous avez déjà fixé plus ou moins les zones idéales ?

### **Thomas VEYRENC**

Alors avant même de parler de zone idéale, l'éolien en mer pose des questions passionnantes pour le système électrique. En effet, le rôle de RTE, avant même de raccorder les futures éoliennes, c'est de faire fonctionner l'ensemble des ingrédients du mix puisque l'électricité a une caractéristique particulière, c'est qu'à chaque seconde on doit avoir exactement l'électricité consommée qui est égale à l'électricité produite. C'est un premier enjeu pour nous, analyser, sur un horizon de temps 5-10-15 ans, comment on va assurer l'équilibre entre la production et la consommation. Alors ça, c'est une des missions qui nous sont confiées par la Loi au sein de RTE, et cela montre que ce qui est intéressant pour nous, c'est bien évidemment la question du développement de l'éolien offshore en Normandie et de toutes les éoliennes offshore en même temps que le solaire, la question de l'évolution de la part du nucléaire, et les moyens thermiques fossiles qui sont amenés à se réduire - il n'y en a déjà plus beaucoup comme le disait Laurent MICHEL - mais qui sont amenés à décroître dans notre production d'électricité et de faire en sorte que tout cela marche bien ensemble. Et en fait quand on est sur le terrain, c'est le premier type de question qu'on nous pose, « ces éoliennes, qu'est-ce qui va se passer quand elles vont fonctionner à plein mais qu'est-ce qui va se passer aussi quand n'y aura pas de vent ? Qu'est-ce que ça veut dire pour les émissions de gaz à effet de serre ? Est-ce qu'il faut du stockage associé à ces éoliennes ? » et je dirais que la première chose qu'on va essayer de faire dans le cadre de ce débat, c'est d'apporter de l'expertise sur ces points, essayer de montrer la conséquence d'un développement de telle ou telle sorte de l'éolien offshore. Et puis, il y a la question du raccordement, et sur cette question, depuis les lois hydrocarbures et ESSOC, RTE est non seulement maître d'ouvrage mais porte aussi le financement de ces raccordements. Ce qui va nous importer là, c'est plutôt la question de la localisation. La localisation, on peut la voir de manière absolue, c'est à dire, la distance aux côtes, la nature des fonds mais ça va être aussi en relatif, c'est par rapport aux réseaux terrestres

### **Dominique ROUSSET**

Où arrivent les câbles ? Pas sur une plage ?

### **Thomas VEYRENC**

Alors il faut qu'ils passent par les plages, par le littoral. Ensuite, ils arrivent sur le réseau et à cet endroit-là, le réseau peut être plus ou moins encombré, plus ou moins chargé. Ce qui fait que si on regarde l'ensemble de la France, il y a des zones qui sont du point de vue technique

particulièrement favorables, il y en a d'autres qui le sont un peu moins. Et l'enjeu, ça va être de croiser ce type de contraintes avec celles d'occupation des sols, celles des besoins des citoyens et de trouver les bons arbitrages collectifs en considérant l'ensemble de l'équation.

### **Dominique ROUSSET**

Est-ce que par exemple si on veut mutualiser un raccordement, c'est mieux d'avoir plusieurs éoliennes groupées, c'est aussi une des questions, de les grouper en évitant le mitage, c'est dans le projet, le raccordement est moins onéreux si on le fait avec plusieurs câbles à la fois ?

### **Thomas VEYRENC**

Alors tout à fait c'est possible. En septembre dernier nous avons publié un schéma décennal de développement du réseau sur toute la France dans lequel on dit, si jamais on doit développer de manière importante, et je crois que c'est l'idée, l'éolien en mer, alors il faut se poser la question de savoir si on ne peut pas utiliser des raccordements mutualisés. Parce que des raccordements mutualisés ça va signifier probablement un coût inférieur, on va faire des sortes de hubs et puis également ça va être moins d'atterrage, moins de zones par lesquelles on va devoir passer pour raccorder les éoliennes offshore au réseau national. Alors par contre, ça nécessite d'avoir une bonne vision, de où est-ce qu'on va mettre les éoliennes, et ça nécessite aussi d'avoir une bonne visibilité sur le temps long parce que finalement on peut développer deux types de réseaux. On peut le faire au fil de l'eau, il y a un projet, on le raccorde et puis on peut se dire dans cette zone peut être qu'à ce moment-là il y en aura tant et puis deux ans après, trois ans après... mais ça il faut le prévoir et c'est une belle question d'arbitrage à faire, entre le risque de coût échoué et la volonté de pouvoir optimiser ça sur le temps long.

### **Dominique ROUSSET**

Jean-Pierre TIFFON, Président de cette Commission pour les éoliennes en mer.

### **Jean-Pierre TIFFON**

Je trouve que là on ouvre déjà le débat et on en voit la richesse et la complexité. Dans les interventions de Laurent MICHEL, il y a des éléments sur le coût, sur le mix énergétique et on sent bien que dans le débat, un certain nombre d'acteurs ont envie de questionner ces sujets-là et ils le feront. Par exemple, il y aura sûrement une émission sur le coût, les bénéfices, les emplois. Il y aura une réunion au Havre le 18 janvier où on abordera ces questions. La question que soulève le représentant de RTE, elle nous a déjà été posée en disant « il faudrait une vision d'ensemble, parce que, parc par parc, est-ce qu'on doit réagir au fil de l'eau ? » « Est-ce qu'ils vont avoir une vision pour regrouper par exemple les parcs ? », avec une question qui sera abordée le 17 janvier à Rouen avec les Chambres d'Agriculture qui disent : « Nous on préférerait un regroupement éventuellement des parcs si on doit se prononcer pour avoir un raccordement en courant continu », parce que selon eux et selon leurs expertises, ils nous en feront part à Rouen, il y a moins d'impact sur les animaux et sur les exploitations. Donc on voit bien que tous les sujets qui sont abordés ici vont demander d'être éclairés par tous les acteurs qu'il va falloir mettre autour de la table. C'est pour ça qu'on s'est donné six mois parce qu'on sent bien que ce sujet n'est pas simple à traiter et que derrière la localisation, si on prend regroupement des parcs, ça peut amener à une discussion sur le type de raccordement, courant continu, courant alternatif avec d'autres impacts par exemple sur le monde agricole. On ne va pas lancer le débat ce soir mais voilà, l'état d'esprit dans lequel on est, c'est d'aborder toutes les questions qui sont derrière ce projet avec tous les acteurs qui peuvent amener de l'information et de la connaissance au public.

### **Dominique ROUSSET**

Oui vous faites bien de citer quelques exemples des débats que vous aurez déjà en public dans les villes où vous vous rendez et que nous allons avoir nous dans ces émissions. Puisque bien sûr, il sera question d'emploi, question très importante. J'imagine qu'elle vous est posée aussi et la biodiversité, c'est à dire l'impact sur les animaux, les ressources halieutiques et également sur la flore, enfin tous les sols marins.

Laurent MICHEL ça fait partie bien sûr de vos études ?

### **Laurent MICHEL**

Là aussi on est sur des visions qui progressivement s'affinent. Pour les premières études qui ont amené l'Etat à définir les zones préférentielles, propices en tout cas, on prend un certain nombre de contraintes, on peut voir les contraintes de raccordement, c'est à dire qu'il y a des zones où il n'existe pas de réseau à terre ou du moins qui ne serait pas suffisant, il y a des zones halieutiques extrêmement importantes, on ne va pas aller le mettre là où il y aurait le gisement national de coquilles Saint-Jacques si je prends un exemple.

### **Dominique ROUSSET**

Vous faites bien de le prendre parce qu'il a fait débat justement !

### **Laurent MICHEL**

Les zones propices sont un mélange de critères favorables : régularité du vent, nature des sols, profondeur, possibilité de se raccorder, et critères d'exclusion : il y a aussi les routes maritimes, il ne s'agit pas de mettre en danger la sécurité maritime, il y a une activité nationale mais aussi internationale importante donc on mélange des critères favorables et des critères d'exclusion pour ces zones propices qui restent encore importantes. Là, on va enrichir le débat et, quand les zones s'affineront, il y aura un processus d'appel d'offres et ensuite des processus d'autorisations environnementales avec enquête publique, avec un garant aussi de la concertation qu'on demandera à la CNDP de désigner, et un certain nombre d'études qui seront évidemment de plus en plus fines, des études d'impact avec l'état initial. L'Etat lui-même fournira un certain nombre de données en faisant des études pour que les porteurs de projets soient plus à l'aise mais ils devront eux-mêmes approfondir l'étude d'impact, quantifier les impacts, faire le maximum pour les limiter, les compenser et ça concernera à la fois le parc c'est à dire les éoliennes, l'impact dans la mer mais aussi sur les oiseaux et les chauves-souris. Ce seront des questions posées. Mais évidemment le tracé en mer, l'atterrage, les éventuels renforcements, s'il y avait besoin par rapport aux réseaux, pour lesquels, RTE le dira mieux que moi, ce n'est pas quelque chose de totalement nouveau mais à chaque fois c'est différent parce qu'on n'est jamais dans la même zone. Il y a des contraintes à prendre en compte pour limiter les impacts en mer et à terre. On a plus d'expérience à terre mais on commence à en avoir en mer avec un certain nombre de projets qui se font ou qui vont se faire sur les autres parcs éoliens en mer par exemple.

### **Dominique ROUSSET**

Parce que celui-ci le quatrième, je l'ai dit après Courseulles-sur-Mer, après Dieppe-le Tréport qui est en recours et après Fécamp. Celui-ci sera, je crois, le double des trois autres réunis comme puissance, c'est bien cela ? Est-ce que c'est un des éléments qui peut un peu effrayer parce que quand on lit la presse, par exemple le Courrier de la Manche, la presse locale en Normandie, on en parle comme d'un projet gigantesque, on en parle comme d'un projet impressionnant. On a le sentiment qu'il y a déjà presque une prise de position, ou en tout cas c'est gros et ça peut effrayer.

### **Jean-Pierre TIFFON**

On a fait une enquête pendant tout l'été, on a eu l'heureuse surprise d'avoir 550 questionnaires qui sont remontés. On sent bien que le gigantisme est une des questions qui est posée. Autre élément, nous avons toute confiance dans les éléments qui ont été mis à disposition par les services de la DGEC dans ce qu'on appelle le dossier du maître d'ouvrage où il y a beaucoup d'informations qui ont été données, beaucoup d'informations validées qui seront à disposition dans le fameux outil de réflexion sur les zones, qui ont été alimentées par pas mal d'études. Mais cette enquête fait remonter, je ne dirais pas une défiance mais une interrogation du public sur la qualité des études. Alors par exemple j'ai un souvenir où l'une des membres interrogeait des gens sur le terrain cet été, on lui a dit : « il faut l'avis des scientifiques, mais rajoutez bien de scientifiques, et mettez-le en majuscules, INDEPENDANTS ». Donc on sent bien qu'il y a une interrogation. Donc c'est pour ça que dans cette première phase, nous on veut donner la parole aux associations qui ont travaillé, qui ont aussi de la connaissance, qui en ont accumulée depuis plusieurs années sur le sujet. Par exemple à Fécamp, beaucoup d'associations viendront dire ce qu'elles ont appris depuis quelques années en travaillant sur le sujet. Et puis, on est en train de monter avec l'université de Caen une réunion fin janvier où l'on va demander à toutes les équipes de recherche qui travaillent sur ces sujets, d'éclairer le débat, d'amener leurs connaissances avec les connaissances dont ils sont « sûrs » et les domaines de connaissances qu'ils sont obligés de travailler, parce que le public sent bien qu'installer un outil industriel en mer ça a forcément des impacts. La question c'est comment éclairer leurs réflexions ?

### **Dominique ROUSSET**

Chantal JOUANNO, c'est déjà arrivé lors de débats précédents, vous avez aussi travaillé sur la programmation dont l'électricité, en fait de l'énergie en France, ce type de questions « oui mais est-ce que vous êtes vraiment dans la neutralité ? » comme vous le répétez beaucoup, est-ce qu'on le met en doute parfois ?

### **Chantal JOUANNO**

C'est systématique. La question de la neutralité sur l'organisation est assez systématique. C'est la raison pour laquelle on développe en fait des règles et des principes qu'on applique systématiquement aussi d'ailleurs, ou on co-élabore les modalités du débat, ou on fait en sorte par exemple sur les informations qu'on ait plusieurs sources d'informations et surtout, nous on ne se prononce jamais sur les projets. C'est à dire qu'à la fin du débat, on ne va pas émettre un avis en disant c'est un bon ou un mauvais projet. D'ailleurs la Loi nous l'interdit, la Loi nous oblige à rester totalement neutre et c'est une condition absolue pour que toutes les parties prenantes, les pour et les contre, viennent s'exprimer. Si jamais ils avaient le sentiment que nous, à la Commission Nationale, on a déjà un avis et en plus qu'on va l'exprimer à la fin... Quand on nous demande des expertises, on choisit avec les parties prenantes l'expert et on élabore même le cahier des charges pour qu'il n'y ait pas de contestation sur les conclusions de son expertise. Mais de toute façon, le plus important pour nous c'est que le public se fasse sa propre opinion, nous on n'est pas là pour convaincre, c'est à lui de se faire sa propre opinion et donc de mettre à disposition des informations, des expertises les plus diverses possibles et le public a sa propre expertise, c'est une expertise d'usage, c'est ce que lui voit, c'est ce que lui ressent, et celle-ci aussi est très intéressante.

### **Dominique ROUSSET**

Autre objection importante que l'on va sans doute vous faire, elle s'adresse à vous quatre. Vous nous dites, on va vous écouter, on décidera seulement une fois que vous aurez donné vos avis mais il nous manque le retour des premières expériences puisque comme l'a rappelé Laurent MICHEL, aucun projet pour l'instant n'a démarré en France. Donc on n'a pas réellement de

retour sur ce qui s'est passé sur tous les domaines dont vous avez parlé. Et comment être sûr que tout va se passer comme vous le dites ? C'est une objection que vous recevez tous.

**Jean-Pierre TIFFON**

C'est une objection qu'on reçoit, qu'on a entendue, qu'on a même restituée fin août à la ministre qui avait saisi la CNDP, parce que c'est quelque chose qu'on a entendu de la part du monde de la pêche mais pas seulement, aussi d'un certain nombre d'associations et aussi d'un certain nombre d'élus du territoire. La question qui est posée c'est : il y a des retours d'expériences venant de l'étranger ça c'est certain, mais le monde de la pêche et d'autres considèrent que cette Manche est très particulière.

**Dominique ROUSSET**

J'allais le dire, c'est un lieu très spécial pour les raisons qu'on a rappelées : circulation intense, taille de l'environnement.

**Jean-Pierre TIFFON**

Et je rajouterai un point sur ce que j'ai ressenti à Cherbourg quand l'ancien président du Comité des Pêches a pris la parole. C'est quelqu'un qui a œuvré, je l'ai appris après, il a vraiment œuvré pour réussir à ce que les pêcheurs viennent autour de la table pour discuter à Fécamp et à Courseulles-sur-Mer, il a tout fait et ce n'était pas simple pour lui de convaincre des pêcheurs et les autres membres du Comité des Pêches pour le faire. Et ce qu'il avait retenu, alors je ne sais pas qui l'a dit, qui l'a formulé, il nous a cité le Président de la République qui était François Hollande en 2013, ils ont retenu qu'en échange de leur accord tacite ou explicite sur la création des deux parcs de Courseulles et Fécamp on leur avait donné l'engagement qu'il n'y aurait pas de nouveau projet avant le retour d'expérience. C'est ce qu'ils disent. Moi je n'étais pas dans les conversations qu'ils ont eu à ce moment-là mais c'est un argument qu'il faut qu'on entende, on l'a restitué, on le remonte je dirais dès l'ouverture du débat, puisqu'il nous a été dit dès l'ouverture du débat. Donc c'est une vraie question qui est posée : comment décider d'un nouveau parc sans retour d'expérience sur ce territoire et comment faire pour respecter la parole qui avait été donnée, semble-t-il, au monde de la pêche à ce moment-là ?

**Dominique ROUSSET**

Je rappelle effectivement, c'était samedi dernier le 16 novembre beaucoup d'entre vous étiez présents, plus les représentants de la Préfecture, du Ministère, de la Commission donc et c'est la première chose que les pêcheurs vous ont dite. Ils étaient présents et ils se sont beaucoup exprimés sur les doutes qu'ils entretenaient, toutes les questions que nous avons dites à la fois « vous nous aviez promis mais », « voilà vous n'avez aucun retour » et « nous sommes inquiets parce que nous sommes dans une zone où il y a déjà des sédiments, où il y a déjà des granulats, où il y a une circulation maritime intense, que va-t-il nous rester comme place pour pêcher ? » en clair.

**Chantal JOUANNO**

Ils étaient présents à Cherbourg et c'était très bien, c'était vraiment très utile.

**Dominique ROUSSET**

C'était bien de commencer par eux vous trouvez ?

**Chantal JOUANNO**

Non c'était très bien qu'ils s'expriment et qu'ils soient présents, il faut entendre toutes les paroles, il faut entendre tous les arguments et vraiment il faut que dans la participation au débat



tous les arguments s'expriment. Ils sont tous légitimes à s'exprimer, il est plus préférable qu'ils s'expriment dans le cadre du Débat Public qu'en dehors. On a connu des débats sur d'autres sujets très difficiles encore récents, dans lesquels les plus fervents opposants ne s'expriment pas dans le cadre du débat mais en dehors, et ça c'est dommage parce que pour nous c'est de la perte d'informations et de la parole.

### **Dominique ROUSSET**

Comment les convaincre ? Laurent MICHEL vous vous attendez à ces objections-là ? Et après c'est aussi le rôle de l'opérateur que vous choisirez de s'entendre avec eux j'imagine, ça déborde de votre fonction comme on l'a vu dans les précédents grands projets ?

### **Laurent MICHEL**

Il y a plusieurs considérations à prendre en compte. Il faut visualiser les choses, les concevoir pour tout un sujet. On l'a évoqué pour le réseau, mais il faut aussi l'évoquer pour la mer, on essaie d'avoir une vision qui ne soit pas simplement un coup, on en fait un puis on recommence peut-être etc... c'est pour ça que s'agissant de projets longs, il y a plusieurs choses en parallèle. Néanmoins comme je l'ai déjà dit, on a ciblé beaucoup de zones, y compris avec les pêcheurs ou avec d'autres, pour exclure là où ça pouvait poser problème. Il ne s'agit pas d'aller empêcher la pêche ou une autre activité, ce n'est pas une logique d'affrontement. A partir de là, on aura aussi des retours d'expériences venant de l'étranger. Par rapport aux études d'impact sur la biodiversité, les derniers projets qui ont été autorisés ont eu des nouvelles technologies pour limiter les rejets d'aluminium sous l'eau par rapport aux premiers. Donc les projets s'enrichissent à chaque fois qu'il y a un nouveau projet. Certes c'est sur le papier. On met en place des nouvelles technologies de limitation des impacts. Là nous on est sur un débat en 2019-2020, un lancement ensuite dans la foulée d'études techniques par l'Etat sur la zone (si on continue à la juger préférentielle, au vu du débat public), en parallèle l'appel d'offres concurrentiel, pour déterminer qui pourrait donner la meilleure offre environnementale, économique etc. et puis ensuite les processus d'attribution, plutôt fin 2020, 2021 de cet appel d'offres, et enfin les autorisations environnementales qui, certes, feront moins bouger le projet dans son zonage, mais qui pourront le faire bouger dans ses formes, combien d'éoliennes, on ajustera un peu, le raccordement bougera un peu, et puis après il y a encore tout un travail, qui aussi se fait sur d'autres parcs, sur les conditions de navigation à proximité du parc, la pêche, il y a des travaux à Fécamp mais aussi au Tréport, avec un médiateur avec la pêche. Donc tous ces retours d'expérience qui certes ne sont pas sur des parcs encore en fonctionnement, mais ils s'accumulent, ils seront pris en compte tout au long de ce processus pour ce parc-là et pour les autres qui suivront. Après, le but du débat n'est pas de convaincre, il est d'éclairer avec les partages de connaissances puis d'échanger, et ensuite progressivement de construire une cartographie des visions des acteurs sur le sujet, et en particulier sur les zones propices dont on espère quand même, dans cette zone vaste, qu'on puisse trouver le compromis qui permette de satisfaire autant que faire se peut, le plus de monde sans impact rédhibitoire. C'est pour ça qu'il est intéressant qu'on ait 10 000 km<sup>2</sup> je crois pour en trouver 300 000 et peut-être après pour d'autres parcs. Et d'ailleurs c'est une question qu'on a posée à la CNDP : un parc et éventuellement la place pour d'autres ? Ça donnera, sans que ça donne une réponse, un éclairage sur le futur, est-ce qu'un parc c'est faisable ? Est-ce que deux c'est faisable ou pas ?

### **Dominique ROUSSET**

Ou bien est-ce qu'on s'arrête là ? Thomas VEYRENC et puis Jean-Pierre TIFFON pour conclure.

### **Thomas VEYRENC**

C'est vraiment une question intéressante parce qu'elle ne se pose pas dans les mêmes termes dans les différents États. En Belgique, petite façade maritime, il n'y a quasiment pas le choix de la localisation. Les Pays-Bas, pays qui planifie beaucoup, mais là encore avec une façade maritime relativement faible. Aujourd'hui, ce qu'on peut dire c'est que certes, 1 Gigawatt c'est beaucoup, notamment par rapport à ce qui se passe en France, puisque en France il y a aujourd'hui 3 Gigawatts de parcs, les premiers appels d'offres, ce sont 6 parcs de 500 Mégawatts donc ça fait 3 Gigawatts, plus celui de Dunkerque qui a été attribué en 2019. 1 Gigawatt par rapport à ça, ça peut apparaître important. Mais par rapport aux quantités qui sont en cours de développement et qui sont déjà installées au Royaume Uni, dans les pays du Nord, Danemark etc, ce sont des quantités qui ne sont pas importantes. Parce qu'aujourd'hui l'éolien offshore est en train de s'imposer comme une façon de produire de l'énergie décarbonée qui est en train d'être assez largement adoptée.

### **Dominique ROUSSET**

Il y a quand même beaucoup de gens qui doutent de son efficacité, ça existe encore, assez largement si on consulte le dossier.

### **Laurent MICHEL**

On peut douter de toutes les technologies à un moment ou à un autre.

### **Dominique ROUSSET**

Certes mais il y a beaucoup de gens qui disent que le rapport qualité / efficacité n'est pas là. On les entendra dans les prochaines émissions mais je voulais juste le signaler.

### **Thomas VEYRENC**

Effectivement, dans le cadre du Débat Public, vont s'exprimer un certain nombre d'interrogations. Et nous aujourd'hui il n'y a plus aucun document qu'on publie sans avoir de larges concertations, qui font apparaître des questions comme « est-ce que derrière chaque éolienne il y a une centrale à gaz ? », etc. Ces questions, on les a déjà entendues, on peut dire que dans le cadre de ce qui est prévu, dans le cadre des orientations publiques ça ne sera pas le cas. Les éoliennes elles vont bien se substituer à de l'énergie carbonée, qui n'est pas forcément produite aujourd'hui en France mais elles vont avoir l'objectif de s'y substituer. Il est important aussi effectivement de bien voir que ce débat ne se pose pas dans les mêmes termes en France que dans les autres pays. La France a davantage le choix qu'un certain nombre de ses voisins sur la localisation, du coup très intéressant d'avoir ce type de débat parce qu'on a cette opportunité de faire ce choix.

### **Dominique ROUSSET**

Jean-Pierre TIFFON sur ce point.

### **Jean-Pierre TIFFON**

Oui je voulais réagir à l'intervention de Laurent MICHEL que je comprends très bien quand il dit qu'il veut lancer l'appel d'offres fin 2020 et pouvoir l'attribuer en 2021. Moi la question qu'on me pose, et qu'on pose à tous les membres de la Commission, c'est en gros « est-ce que vous n'êtes pas là pour amuser la galerie alors que tout est déjà décidé et que l'appel d'offres en gros c'est un rouleau compresseur ? », c'est une expression que les membres de la Commission ont beaucoup entendu quand ils vont sur le terrain. Donc la question c'est, si on discute de l'opportunité de cet appel d'offres, c'est dans la Loi, on doit discuter de l'opportunité d'un projet, ça veut dire qu'il faut laisser la question ouverte. Est-ce que c'est opportun de le faire, en général ? Là on a entendu un point de vue, mais on en entendra d'autres. Les pêcheurs

ont dit « ce n'est pas opportun de le faire » mais on a déjà entendu dans l'enquête préalable des gens qui disent « il faut encore aller plus vite ». Et est-ce que c'est opportun de le faire maintenant, c'est à dire avant qu'on ait ces retours d'expérience ? Nous la Commission nationale ou la Commission particulière, on va essayer de faire notre job le mieux possible et donc de laisser ouvertes les choses, de mettre en discussion. Mais il va y avoir un enjeu à la fin de ce débat public, une fois qu'on aura remis notre rapport, nos comptes rendus, qu'on aura remonté les arguments, car c'est la première fois que la Loi ESSOC va être mise en application. Il ne faudrait pas qu'à l'issue de ce débat public les gens disent : « vous avez voté une loi il n'y a même pas 18 mois et en gros on a l'impression que ce processus ne sert à rien ! ». Donc j'insiste sur ce point important, parce que nous on peut plaider, mais les gens ne nous croient pas, ils attendent que ce soit l'Etat qui dise « Oui les choses sont ouvertes » et éventuellement ce que Laurent MICHEL a déjà dit une fois dans la presse « ce n'est pas mon option mais cette option existe ». Parce que la crédibilité de notre débat réside dans le fait que l'opportunité puisse être discutée. Et au-delà de l'opportunité il y a « quels critères on met dans l'appel d'offres ? »

### **Dominique ROUSSET**

Même la crédibilité de la Commission Nationale du Débat Public, parce que si le projet est rejeté et qu'il se fait quand même, évidemment vous êtes tous en difficulté.

### **Chantal JOUANNO**

Ce n'est pas la crédibilité de la Commission Nationale du Débat Public, mais du principe du débat public.

### **Dominique ROUSSET**

Oui, du principe, que vous défendez depuis que la Commission existe. Laurent MICHEL qu'est-ce qui se passe si c'est non ?

### **Laurent MICHEL**

Tout cela a n'est absolument pas contradictoire. L'Etat a demandé ce débat parce que la Loi l'oblige mais parce qu'en plus c'est le Ministère qui a fait changer cette loi, comme l'a dit Chantal JOUANNO, pour que ce soit mis dans le bon ordre. La Loi, c'est extrêmement important mais ce n'est pas quelque chose de formel. On doit faire ce débat, on veut le faire. Il y a une Programmation Pluriannuelle de l'Energie en projet qui va être adoptée, parce qu'il y a cet objectif d'énergies renouvelables, le schéma si tout se passe bien, c'est le rendu de l'avis de la Commission à la fin du printemps, et L'Etat devra faire une réponse argumentée pour dire ce qu'on fait. Si les zones-là ne vont pas, on devra répondre : on prend celle-là ou pas, on devra motiver, ce sera public, on veillera, comme ce qu'on a fait dans d'autres débats, à expliquer pourquoi on fait ce choix. Ensuite, le processus, on ne l'a jamais caché, je crois que c'est important de le dire aux gens qui vont débattre, si ça se fait, c'est fin 2020 un appel d'offres etc. Plus tout le processus des autorisations avec une enquête publique et un garant. Il est évident que c'est la vie d'une démocratie relativement participative, même si tout n'est pas parfait ni simple, où un certain nombre d'options sont ouvertes. J'y ai fait allusion à la conférence de presse de lancement qu'on avait tenue en commun, nous on pense que ce serait un échec collectif si on avait déjà fait tout ce travail de ciblage et autre et que ça ne marchait pas. Si le débat est là, c'est pour éclairer les décideurs, parce qu'il y a beaucoup de choses, il y a le zonage, il peut y avoir des conditions particulières, il peut y avoir des expressions sur les critères de l'appel d'offres - après on ne peut pas faire n'importe quoi dans un appel d'offres. Il y a beaucoup de choses, qui ne sont pas que des raffinements techniques, qui sont ouvertes. Par exemple, dire « est-ce que c'est 1 Gigawatt ? » « est-ce que ce sera peut-être une zone un peu plus petite ? » ou au contraire, c'est une deuxième question qu'on pose, « Est-ce qu'il y a la

place ou pas pour plus ? ». On peut dire que, si on fait plus à un endroit, c'est qu'on a une vision globale, en un coût et on ne va pas « embêter » ailleurs. Ou au contraire on peut dire « est-ce qu'il faut vraiment tout mettre à un seul endroit ? », parce qu'à ce moment-là ça fait un gros parc, des problèmes pour la biodiversité ? Donc il y a encore beaucoup de choses qui sont ouvertes et on est les uns, les autres à essayer de concilier concertation avec écoute des parties prenantes et vision de planification. On aimerait tous savoir sur le long terme qu'est ce qui serait le plus acceptable sur plan économique, sur le plan de la biodiversité, de la pêche, du paysage, du tourisme etc. Il faut le construire pas au coup par coup, on n'est pas là pour faire une concertation pour une zone propice, on est dans l'idée de lancer un appel d'offres. Mais ce sera étudié et je peux vous garantir que ce sont des dossiers qui remontent à très haut niveau dans ces cas-là, les conclusions d'un Débat Public comme ça, dans la décision ultime de l'Etat d'avancer ou pas.

### **Dominique ROUSSET**

On vous croit. En mer, en Normandie de nouvelles éoliennes c'est bien entendu un point d'interrogation. C'est la première émission que nous vous proposons à vous tous qui nous écoutez, habitants de Normandie, bien sûr certainement très présents, mais tous les autres, tous les français peuvent s'exprimer comme vous l'avez rappelé, il y a la Normandie actuellement, la Manche, les autres mers françaises, nous avons beaucoup de côtes, sont également concernées jusqu'à la Méditerranée bien sûr, en Mer du Nord, Méditerranée. Jean-Pierre TIFFON les prochaines étapes ? Nous ferons une très prochaine émission sur la cohabitation des usages, ça a été évoqué à plusieurs reprises. Quelques dates à connaître.

### **Jean-Pierre TIFFON**

Quelques dates à connaître. On sera le 29 novembre à Fécamp dans la salle de cinéma au cœur de Fécamp. On sera le 13 décembre à Dieppe je pense au Casino, mais je n'ai pas encore la localisation définitive et puis on se retrouve le 18 janvier au Havre, la veille on se retrouve à Rouen avec le monde agricole et on se retrouvera à la fin du mois de janvier à l'Université de Caen pour rencontrer les équipes de recherche. Et avec chaque fois un thème différent et on va creuser le sujet et puis sur le site internet les gens peuvent depuis trois jours déposer des questions et on leur répondra si elles concernent la CPDP, la Commission nous y répondrons, sinon c'est la maîtrise d'ouvrage qui répondra aux questions et on recueille déjà des avis ou des éléments d'information qui sont amenés par le public et il y a sur notre site ce qu'on appelait la bibliothèque du débat où il y a toute une série de livres et d'émissions de radio ou de télévision qu'on a repérée et même une journaliste qui m'a dit « dites donc, vous avez même mis des livres un peu critiques sur le monde de l'éolien comme si c'était un quelque chose de très nouveau ». Je pense que ça fait partie de notre job de mettre à disposition du public toutes les sources existantes.

### **Dominique ROUSSET**

Et c'est bien notre intention dans ces émissions aussi, et on vous donne tous rendez-vous à la prochaine émission.

Merci à Chantal JOUANNO, Présidente de la CNDP d'être venue nous trouver.

Jean-Pierre TIFFON va certainement vous retrouver au cours de tous ces débats puisque vous parcourrez la France comme vous l'avez dit.

Laurent MICHEL donc directeur de la Direction Energie Climat au Ministère et Thomas VEYRENC, pour RTE, Directeur prospective et stratégie. RTE c'est le Réseau de Transport d'Electricité, les très lourds câbles qu'il va bien falloir ramener à terre.

Merci à tous, à la prochaine émission.